

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique**

Commune de BRUAY-LA BUISSIÈRE
Aménagement de la zone d'activités de la Porte Nord

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2011, une enquête publique est ouverte du 5 au 21 septembre 2011 inclus sur la demande d'autorisation concernant l'aménagement de la zone d'activités de la Porte Nord sur le territoire de la commune de BRUAY LA BUISSIÈRE au titre du Code de l'Environnement, Livre II, titre 1er, chapitre IV, présentée par la Communauté d'Agglomération de l'Artois.

Pendant ce délai, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées en mairie de BRUAY LA BUISSIÈRE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (hors jours fériés ou fêtes locales).

Monsieur Jean-Pierre CAMUS, maître artisan en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie de BRUAY LA BUISSIÈRE, pour recevoir ses observations :

- le lundi 5 septembre 2011 de 9h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 17 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 21 septembre 2011 de 15 h 00 à 18 h 00.

Les observations éventuelles sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet, déposé en mairie de BRUAY LA BUISSIÈRE ou être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie de BRUAY LA BUISSIÈRE, qui les annexera au registre d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de BRUAY LA BUISSIÈRE et en Préfecture du Pas-de-Calais. Les demandes de communication de ces documents doivent être adressées à M. le Préfet du Pas-de-Calais – DAGE/BPUP. Ces documents sont également consultables sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) dans la rubrique « Consultation du public ».

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande par arrêté.